

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD579

présenté par

M. Pancher, M. Demilly et M. Favennec

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 30 par les mots suivants :

« , avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ONCFS est particulièrement expert sur cette question, et pourra donc appuyer utilement l'AFB.